

## MODULE

### Conduire une démarche qualité de vie au travail grâce à la négociation

#### ORGANISATION

21h00 de formation sur 3 jours de 7h00/jour (les vendredis) en hybride.

#### OBJECTIFS

Savoir négocier un accord de qualité de vie au travail (QVT), connaître le cadre juridique de la négociation collective ainsi que les leviers managériaux et psychologiques de la qualité de vie au travail.

#### PUBLICS

Chefs d'entreprises, Dirigeants, Consultants ; managers ;  
Président ou Directeur d'association ;  
Directeurs de structures publiques ou privées ;  
Salariés et agents publics ; Salariés du privé ;  
Responsables des ressources humaines, acteurs de l'insertion ;  
Fonctionnaires, représentants du personnel et représentants syndicaux, chargés de mission ;  
Professions libérales.

#### COMPETENCES VISEES

Maitriser les techniques de la négociation d'un accord QVT grâce aux connaissances du code du travail sur l'articulation des normes et les leviers autorisés par le code du travail.

#### CONTENU

Temps & bien-être	Approche par le cadre de la négociation collective obligatoire QVT et Egalité professionnelle ; approche managériale des organisations
Travail & bien-être	Evolution des rapports Homme-travail, dimension individuelle ; évolution des rapports société-travail
Bonheur & bien-être	Approche de psychologie positive
Santé & bien-être	Approche santé globale

#### APPROCHE PEDAGOGIQUE

Enseignements en présentiel. Une journée assurée en doublon par deux professionnels experts dans leur domaine ; Deux journées assurées par un Professeur d'Université en Psychologie du travail de l'Université de Grenoble et par un Professeur des Universités en Droit de l'Université d'Angers

Formation organisée autour d'apports théoriques, une pédagogie de classe inversée et une étude de cas.

Animation et échanges/débats autour des pratiques et expériences professionnelles des participants.  
Moodle avec accès à des documents pédagogiques pour compléter les apports de la formation

## INTERVENANTS

- **Christine JEOFFRION**, Professeur d'Université Psychologie du travail, Université de Grenoble.
- **Bernard GAURIAU, Professeur d'Université en Droit à l'Université d'Angers** : Participe régulièrement à la formation professionnelle notamment auprès des inspecteurs du travail mais aussi dans d'autres branches professionnelles où le droit du travail est nécessaire à connaître (experts comptables, consultants...)
- **Philippe GRIE**, DRH du groupe TERRENA : A négocié au sein des entreprises du groupe deux accords QVT.
- **Jean-Luc AMOUR**, avocat spécialisé en accompagnement à la négociation collective.